



Plénier du CoRE

Hauts-de-France

14 mars 2025 – Conseil régional des Hauts-de-France – Lille

COMPTE RENDU

Sommaire

AVIS SUR LA CARTE DES FORMATIONS 2025 ET METHODOLOGIE DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA CARTE DES FORMATIONS.....	7
DEPLOIEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES COMITES LOCAUX	18
ÉVALUATION DU PRIC.....	22
RAPPORT REGIONAL CEP	23
LISTE DES PARTICIPANTS.....	24

La séance est ouverte à 09 heures 33.

Bruno DROLEZ

Co-présidence du CoRE Hauts-de-France au titre de l'Etat

Bonjour à tous. Je vous propose d'ouvrir la séance. Bienvenue à cette séance plénière du CoRE. Tout d'abord, je vous prie d'excuser Monsieur le préfet et le SGAR qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui. Je vous prie également d'excuser la rectrice, qui ne pouvait pas être présente et qui, d'ailleurs, s'en va pour la Normandie le 25 mars. Elle est représentée aujourd'hui par Monsieur Thibault GUINNEPAIN.

Il me revient de faire une introduction de ce deuxième CoRE plénier que nous passerons ensemble. C'est un CoRE qui est assez important parce qu'après le premier CoRE qui avait eu lieu et qui était consacré à l'installation de ce comité, après tout un travail de comitologie qui était assez lourd, ce qui est un avis, je pense, qui ne sera pas démenti par la Région et les partenaires sociaux. Aujourd'hui, nous travaillons sur le fond, avec un premier objet dans ce comité plénier, qui est celui de l'évolution de la carte des formations professionnelles. C'est un premier objet de la feuille de route qu'on nous demande de se tracer. Je n'aime pas trop l'expression « feuille de route ». Je préfère « programme de travail » parce que c'est plus parlant en termes de ce qu'on peut en attendre.

Ce programme s'inscrit un peu dans un contexte particulier. Comme vous le savez, sur le plan budgétaire, nous ne pouvons pas nous attendre, dans les années qui viennent, notamment pour 2025, à une situation de financements publics qui soit très expansive. Aujourd'hui, nous avons également les prémices de dégradation des situations économiques. Nous le notons notamment avec les plans de sauvegarde de l'emploi qui sont en hausse dans la région, mais il n'y a pas que cet indicateur. À partir de là, nous avons des enjeux d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi qui vont se révéler cruciaux. Nous avons toujours le maintien des défis climatiques et énergétiques inchangés à relever. Il y a évidemment la situation sur le plan géopolitique qui fait peser des menaces sur l'économie.

Face à ce défi, l'idée va être de travailler encore plus en partenariat que ce que nous faisons auparavant. L'évolution de la carte des formations, qui est l'un des sujets que nous allons voir ce matin, en est un exemple. Ce n'est pas toujours simple de travailler en partenariat. Je vois des sourires. Il faut construire des outils et des méthodologies. On tâtonne et on progresse. Je pense qu'il y a une vraie évolution par rapport à quelques mois auparavant, lorsque nous nous sommes lancés dans cet exercice. J'espère que nous pourrions tous constater, lors de CoRE plénier, que nous avons fait quelques progrès. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais laisser la parole à Philippe.

Philippe BEAUCHAMPS

Co-présidence du CoRE Hauts-de-France au titre du Conseil régional

D'abord, j'aimerais vous saluer et vous dire que nous sommes ravis de vous accueillir à la Région pour cette deuxième plénière du CoRE. Je ne vais pas faire une longue introduction. Je vais simplement revenir sur deux propos de Bruno. Premièrement, c'est vrai que la situation économique se tend. Pour autant, les offres d'emploi sont encore très nombreuses. Je vous invite à aller voir le compteur France Travail sur les offres disponibles, qui est mis à jour chaque jour avec de nouveaux chiffres. Ce chiffre ne baisse pas véritablement par rapport à quelques mois aujourd'hui.

Nous regrettons que tout cela ait mis beaucoup de temps à être mis en œuvre. Tu as parlé, Bruno, de « longue comitologie » pour y aboutir. J'aurai l'occasion de vous dire aussi, au nom de la Région, que je regrette que cela ait parfois, sur plein des sujets que nous allons aborder, abouti à la mise en place d'une comitologie encore très importante. Nous en reparlerons ultérieurement. Je passe la parole à l'un des vice-présidents du CoRE dans l'ordre qu'ils veulent.

Matthieu TEZENAS DU MONTCEL

Vice-président du CoRE au titre des organisations professionnelles d'employeurs

Bonjour. Je souligne les problèmes réalisés dans la collaboration. D'ailleurs, ce sera ma conclusion. Je vais vous saluer tous. Bienvenue et merci à vous d'être présents. Effectivement, nous sommes sur un CoRE dont le principal sujet est un sujet de sources de tension depuis plus d'une année. Il s'agit de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales. Pour mémoire, l'année dernière, nous avons pris une position d'abstention et les organisations patronales ont tenté un sursaut de transparence et d'implication de la part du rectorat quant à la qualité et à l'exhaustivité des informations transmises. Disons tout de suite que le rectorat des Hauts-de-France n'a pas répondu aux attentes et qu'il s'est engagé à contrecœur vers cette transparence, qui est pourtant un pilier fondamental de la confiance que nous ambitionnons de créer dans notre dialogue quadripartite.

L'instruction ministérielle demande une évolution correspondant à 6 % des places proposées. Selon les biais du rectorat, il y a 70 663 élèves dans la voie professionnelle en Hauts-de-France. Nous nous attendions donc à une évolution proposée représentant 4 239 places. Que nenni. C'est vrai que le Rectorat a bougé. Nous pouvons le reconnaître. Il a bougé de 4 800 places, soit de 7,6 %, et se prévaudra donc de la bonne atteinte de l'objectif ministériel.

Hélas, nous avons ouvert le capot du moteur et cela fuit de partout. Nous avons demandé une transmission des données plus complète par CLPE mettant en évidence les ouvertures et fermetures des classes. Les données étant transmises, nous n'identifions que 800 places dans l'évolution, soit 1,7 %, loin de l'ambition des 6 %. Que dire, si ce n'est que nous soulignons l'effort de transmission et nous en remercions effectivement le rectorat, mais que nous sommes effarés par le tripatouillage. Dans les grandes lignes, le rectorat ne prend en compte que les premières années de formations et compare un prévisionnel à un réel. Nous parlons de choses sérieuses. C'est de former des jeunes par de nouvelles perspectives, un espoir, la confiance. Nous parlons de dépenses publiques et je me devais de le rappeler, avec un argent qui manque déjà. Nous parlons de confiance quadripartite, nous parlons de transparence.

Allons plus loin. Nous avons voulu organiser le CoRE autour de ces quatre comités thématiques, et rendre accessible des actions au service de l'avenir de nos territoires, de leur développement et de leur tissu économique. Trop peu, dans les transformations proposées, prend en compte les besoins des territoires avec la pérennité des emplois proposés sur le territoire après une formation, ce qui évoquait des évolutions majoritairement imposées par la baisse des effectifs. Nous ambitionnons mieux que des actions en réaction. Nous demandons une prospective par territoire.

Parlons maintenant de l'Indice de Position Sociale (IPS), c'est-à-dire de la typologie de la population d'élèves sur un territoire. Pourquoi les territoires les plus clivés ne voient aucune évolution de la carte de formation ? Sommes-nous certains que les formations proposées correspondent aux besoins des territoires et offrent ainsi une perspective aux jeunes là où ils vivent ? Il en est de même pour les salariés. Le PRIC est-il organisé pour former les demandeurs d'emploi à des métiers qui existent réellement là où ils vivent ?

Enfin, c'est assez dramatique, mais les CLPE sont des réunions de fonctionnaires. C'est un entre-soi.

Ce n'est pas la fonction publique qui va majoritairement recruter des jeunes formés, ce sont les entreprises. La transparence permet la franchise. Nous nous devons cette franchise entre nous, nous la devons aux jeunes et aux salariés.

La formation qui leur est proposée leur permet-elle de vivre et de devenir citoyens sur le territoire ? C'est la question qui doit nous animer à chaque instant. Le reste, c'est du bavardage et le rectorat vend du rêve sur certains territoires. On voit que des données transmises ne sont pas intelligibles, elles sont transmises trop tard, hors des délais qui permettent une analyse de l'émergence et de la confiance, par manque de respect de règles implicites, simples inscrites au règlement intérieur.

Le rectorat des Hauts-de-France mérite, cette année, 7 sur 20 et une appréciation du conseil de classe, hélas, bien commune, que vous avez tous vue sur les bulletins de vos enfants. C'est un « peu mieux faire », « au moins, est venu en réunion », « montre de l'intelligence quand il ne prend pas les autres pour des idiots », etc. Logiquement, nous allons voter contre. Il y a un grand « mais » et il y a plus qu'un espoir. Il s'agit des travaux initiés par Monsieur DELACROY. Je souligne vraiment l'implication de Monsieur DELACROY. Je le remercie pour

son écoute et son efficacité. Il y a également la collaboration avec la DREETS. Bruno, je te remercie beaucoup. Les partages avec la Région se renforcent. Merci, Philippe. Nous voterons l'abstention. Je vous remercie.

Yves-Michel BONTINCK

Vice-président du CoRE Hauts-de-France au titre des organisations syndicales de salariés

Vous ne serez pas étonnés si l'intervention au niveau des organisations syndicales rejoint ce qui vient d'être dit. Ce plénier aurait dû avoir lieu plus tôt. S'il n'a été planifié qu'à ce jour, entre autres, c'est peut-être parce que l'un des points qui vont être abordés posait problème. Il n'y a aucun secret, puisqu'il s'agit du premier point à l'ordre du jour, la carte des formations. Faut-il rappeler que pour la carte précédente, celle de 2024, les organisations syndicales s'étaient abstenues du fait d'être tardivement destinataires des documents, pour émettre un avis éclairé, et d'avoir des éléments pas toujours très lisibles.

L'hérésie qui avait motivé ce positionnement était encore présente il y a peu de temps, même si aujourd'hui, le rectorat a fait un effort de transmission de données, cela reste insuffisant. Ce n'est pas toujours très clair. Il reste des questions et des points à éclairer avant de pouvoir effectivement donner un avis. Dans le relevé de décisions d'un groupe de travail sur la carte de formations initiales du lundi 3 mars, dans le cadre du comité « jeunesse » du CoRE, nous pouvons lire que les fédérations n'ont pas forcément été consultées par les évolutions des cartes de formation.

Une possibilité de connexion par email ne constitue pas une bonne consultation qui serait positive. Il est nécessaire de travailler, à l'avenir, à la consultation territoriale par bassin dans une optique pluriannuelle, notamment en lien avec les CLPE, en veillant à leur composition pour qu'elle soit la plus large et représentative possible, en associant la fédération représentative au niveau régional.

D'autre part, ce lundi 10 mars, un groupe de travail s'est attaché à élaborer un projet ou préprojet de feuille de route pour le comité des territoires. Au cours des échanges, l'importance d'une réelle équité entre les divers territoires a été soulignée, équité qui, aujourd'hui, semble avoir été oubliée dans la carte des formations. Il y a d'autres indicateurs. Par exemple, si Maubeuge est en forte évolution avec une modification, Cambrai ne voit aucune modification. Lens en voit une.

En conclusion, je pose donc deux questions. Dans les documents qui nous ont été transmis, nous pouvons constater une filière où le taux de remplissage est faible, avec pour conséquence une fermeture ou une réduction, sans qu'on sache quelle est la raison de ce faible taux. Absence de besoins ? Manque d'attractivité ? Méconnaissance des possibilités d'embauche ?

Je vais aller à l'essentiel. Puisque nous sommes dans le champ de l'Education nationale et que le bulletin scolaire est un élément de communication important, la Région académique a fait un effort pour que les résultats soient satisfaisants. Le dernier semestre sera déterminant. Certains de mes collègues enseignants dans une autre ville auraient probablement écrit : « La situation est intéressante » ou « la marge de progression est très intéressante ». Comme vous l'aurez peut-être remarqué, pour les organisations syndicales, l'option d'émettre un avis négatif a été fortement envisagée. Pour la prochaine carte des formations, il est clair que si les éléments de progression du processus de son élaboration ne se traduisent pas dans les faits, cela pourrait être déterminant pour faire évoluer l'avis, qui sera aujourd'hui une abstention vers un avis négatif. Je me joins effectivement à mon voisin pour les ouvertures qui peuvent apparaître ici et là. Merci.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup. C'est un sujet qui ne laisse personne indifférent. Cela montre toute l'utilité de cette instance. Avant de passer la parole aux représentants de la Région académique, j'aimerais dire que nous sommes là pour un sujet très important pour la Région. Nous voyons bien que sur les formations professionnelles, sur l'attractivité de ces formations, sur leur capacité à répondre aux besoins exprimés par les entreprises, nous avons de vrais sujets. Nous voyons que l'élaboration de l'évolution de la carte se fait dans un contexte, pour cette année, qui n'était pas simple parce que nous avons plusieurs calendriers qui se percutaient, notamment celui de la mise en place des nouvelles instances. Il faut quand même rappeler que si nous étions restés sur les SPEL, j'imagine que cela aurait été plus fluide, mais là, il y avait des CLPE à mettre en place.

Lorsqu'on travaille en partenariat, chacun est contraint par ses propres calendriers. Par exemple, pour le rectorat, mais il en parlera beaucoup mieux que moi, il y a l'obligation de mettre l'ensemble des formations sur Parcoursup avant telle date et cela oblige parfois à tordre un peu les procédures. Je retiens que nous avons eu des difficultés, je retiens que c'est un progrès, je retiens qu'il faut conforter cela pour la prochaine et je crois que nous travaillons dès à présent sur l'évolution de la carte de formation professionnelle pour 2025-2026. C'est un sujet qui va être d'ores et déjà abordé dans un cadre comitologique qui est plus assuré.

Philippe BEAUCHAMPS

Je voulais signaler que Laurent RIGAUD est en visio, qu'il nous entend et qu'il voudra peut-être s'exprimer sur ce sujet, puisque c'est le sujet dont il est en charge principalement. Giovanni SORANO est également en visio. J'avais oublié d'excuser Manoëlle MARTIN qui ne pouvait pas être parmi nous.

Avis sur la carte des formations 2025 et méthodologie du plan d'action pluriannuel de la carte des formations

Bruno DROLEZ

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, qui est celui pour lequel nous nous sommes déjà un peu exprimés. Il s'agit de l'avis sur l'évolution de la carte des formations professionnelles. Je vais laisser la parole au rectorat pour expliquer la méthode qui a été utilisée et les résultats que cela produit.

Thibault GUINNEPAIN

Secrétaire général adjoint de région académique Hauts-de-France

Merci beaucoup. Je voulais déjà remercier les différentes prises de position qui ont permis d'éclairer un peu mieux la situation et la lecture des documents qui ont été envoyés. Je voudrais dire aussi en préalable qu'il ne faut pas se méprendre, car la carte de formation n'est pas une compétence exclusive de l'Education nationale. Dans la sphère de l'État, il y a également, dans une moindre mesure, certes, le ministère de l'Agriculture avec les lycées agricoles. C'est une compétence partagée tant sur le volet financier, puisque c'est la Région qui finance toute la partie investissement et qui a besoin de cette carte pour pouvoir programmer son investissement, que sur le process, notamment sur toute la partie consultation des branches et des secteurs professionnels qui sont à la charge de la Région. L'État et l'Education nationale ou le ministère de l'Agriculture participent à ces échanges, mais ne les organisent pas.

Je ne vais pas revenir ni m'appesantir sur les nouvelles modalités que nous avons mises en œuvre depuis le mois de janvier dans le cadre de la mise en place des CLPE. Durant les prochains mois, nous allons vous présenter une proposition d'organisation de ce plan pluriannuel, mais c'est une invitation pour que les échanges tels qu'ils sont formulés aujourd'hui et tels qu'ils ont été manifestement formulés lors des années précédentes, échanges auxquels je n'ai pas pu participer puisque je n'étais pas là, trouvent bien un espace pour que les différents points qui ont été relevés soient mieux partagés.

J'ai entendu que vous pensez que les CLPE sont un entre-soi. Moi, ce n'est pas le regard que j'ai. Il y a sans doute, des points à parfaire. Sur les trois derniers mois, les CLPE ont permis de montrer que c'est un niveau de maillage efficace pour pouvoir parler de l'ensemble des sujets au niveau d'un bassin sur la carte des formations. Comment un territoire s'empare de ces questions-là ? J'ai entendu que sur tel territoire, cela n'avait pas évolué. Ce sont des points qui méritent analyse. Si je prends un exemple, pas forcément lié à Cambrai ou à d'autres territoires qui ont été cités, mais si la carte a évolué sur les années précédentes, elle a vocation à ne pas changer constamment. Il peut y avoir des périodes où elle change moins comparativement à d'autres.

Au total, durant le mois de février, l'Education nationale, aux côtés de la Région, a pu participer à 21 CLPE en présentiel. Comme l'a dit le DREETS, je rappelle que ces CLPE ont été mis en place sur une période très resserrée. Je trouve que cela montre l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux sur ces sujets qui sont parfois très complexes. Je trouve que les échanges de ce matin le démontrent encore. Comprendre les enjeux n'est pas évident. Nous avons eu des CLPE avec beaucoup de représentants où la parole était très riche et très diverse. Nous avons eu des CLPE, et c'est sans doute sur ceci qu'il y a des points à améliorer, qui étaient beaucoup plus resserrés où c'était plus une discussion entre sachants, donc sans doute moins intéressante pour relever des besoins qui n'auraient pas pu être analysés en un an.

Avant de laisser la parole à Hervé TEIRLYNCK, DRAFPIC des Hauts-de-France, je voudrais juste insister sur ce qui nous oblige sur les prochains mois. Comme je l'ai dit, dans la documentation, nous vous avons proposé un plan pluriannuel sur la méthode. Cela signifie que sur les prochains mois, nous prévoyons de retourner voir les CLPE pour présenter les prochaines campagnes de cartes de formations pour les rentrées 2026 et 2027. Ce sera le moment de bien vérifier que nous partageons bien les mêmes objectifs. Il y aura peut-être des points de

désaccord sur lesquels nous serons d'accord. En tant qu'acteurs différents, avec des intérêts différents, nous pouvons convenir que nous ne partageons pas le même point de vue, mais sur lesquels nous sommes bien raccords en termes de méthode afin de pouvoir avancer ensemble.

Un mot qui n'a peut-être pas été suffisamment dit, nous avons un objectif d'évolution de carte. Je ne suis pas d'accord avec la manière dont les calculs ont été faits. Nous nous appuyons sur une instruction interministérielle qui ne prend pas les mêmes bases que ceux qui ont été mentionnés, mais il se trouve que c'est la base sur laquelle nous nous appuyons et sur laquelle s'appuie le gouvernement. Nous faisons cette démarche au bénéfice des usagers que sont nos élèves et les entreprises. C'est bien dans cette ambition que nous avons fait ces démarches et ces ajustements. Je laisse la parole à Monsieur le DRAFPIC.

Hervé TEIRLYNCK

Région académique Hauts-de-France

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons vous présenter le travail qui a été mené par les collègues de la DRAFPIC et par les collègues de la Région puisque le service régional et le service État ont été ensemble dans 22 CLPE dont 21 en présentiel. L'objectif de cette évolution de carte des formations est une meilleure insertion professionnelle en fonction des territoires et des demandes des entreprises. Une campagne avait été menée début avril auprès des établissements. Cette année, c'est une nouveauté, puisque c'était une campagne triennale. Les établissements se sont positionnés sur trois ans. Avec les différents partenaires régionaux, inspecteurs, branches et entreprises, nous avons fait une expertise par rapport au bien-fondé de ces demandes.

Pour 2025, nous avons priorisé 133 mesures qui vont être déclinées par la suite avec des exemples. Nous avions eu une demande du Medef de détailler un peu les mesures envisagées. Comme l'a rappelé Monsieur GUINNEPAIN, nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur nos méthodes de calcul, mais, comme nous sommes attachés au texte, nous nous appuyons sur les textes pour les mesures de calcul. Les 133 mesures envisagées ont 58 colorations, soit 44 % des mesures. Ensuite, nous avons 34 mesures de réduction de capacité, 9 mesures qui correspondent à des fermetures de formations qui ne sont pas insérantes et pour lesquelles nous avons très peu d'attractivité, 21 mesures qui portent sur des diversifications, des maintiens d'offres existantes ou des ouvertures, puis 11 mesures d'augmentation de capacité. Ces dernières sont souvent des groupes de 15 avec un taux de pression assez important sur ces diplômes. On regarde surtout l'insertion possible. Nous avons des taux d'insertion assez bons, donc nous augmentons les mesures. Quand nous sommes sur du baccalauréat ou du CAP de 15, nous passons à 30. Si c'est du BTS, nous passons de 24 à 35.

Ensuite, nous avons les mesures de coloration de formation qui doivent être intégrées dans le calcul de l'évolution de la carte. Ces colorations sont demandées par les entreprises. J'avais pris l'exemple au CLPE de Lille Métropole qui reprend quatre bassins. Nous avons des colorations sur les filières tertiaires. Nous pourrions peut-être en parler tout à l'heure. Nous pouvons donner une coloration à un baccalauréat professionnel du tertiaire administratif ou secrétariat médicale, ce qui évite aux jeunes d'entrer dans une formation très fermée qu'est le secrétariat médical. Là, ils rentrent dans une formation où ils vont développer une polycompétence, mais avec une petite spécialisation secrétariat médical.

Pour l'industriel, nous avons des colorations avec de grands groupes comme EDF et ENEDIS. Nous avons un très beau partenariat avec ENEDIS, qui nous permet de faire une coloration des baccalauréats professionnels électrotechnique et des BTS électrotechnique. ENEDIS nous allège l'investissement puisqu'il nous fournit le matériel ENEDIS, ce qui permet d'avoir une spécialisation sur le matériel ENEDIS. Les jeunes travaillent sur du compteur Linky à haute tension et sont employables très facilement. Nous avons aussi les métiers du nucléaire avec EDF. La semaine prochaine, nous rencontrerons Dalkia pour donner, par exemple, une coloration sur les packs des pompes à chaleur où nous avons peu d'attractivité sur la filière. L'intérêt est de pouvoir colorer un baccalauréat professionnel électrotechnique sur une spécialisation pompe à chaleur, ce qui va permettre aux jeunes d'avoir une polycompétence.

Les 22 CLPE se sont passés, dans la majorité, dans une ambiance de travail studieuse et d'écoute. Nous avons un retour dans les notes et dans les éléments que nous avons apportés à votre connaissance. Nous avons décidé, en CoRE « jeunesse », d'arrêter le 5 mars au matin le résultat des CLPE puisqu'il y avait quatre CLPE qui avaient encore lieu le 5 mars, mais comme nous sommes attachés aussi à transmettre les informations dans les délais,

nous avons souhaité prendre la photo le 5 mars au matin. Ensuite, si vous voulez des compléments d'informations, nous pourrions vous décliner les quatre CLPE qui sont déroulées le 5 mars.

Sur les mesures, nous avons eu 98 avis favorables sur les mesures que nous avons portées. Naturellement, nous ne sommes pas à 133 puisque nous avons pris la photo le 5 mars au matin. Nous avons eu cinq avis « réservé » et une mesure ayant reçu un avis défavorable. Comme il n'y en a pas beaucoup, je vous propose de les balayer. Nous pourrions argumenter sur les raisons pour lesquelles nous avons décidé d'ouvrir ou de fermer. Au niveau des CLPE, nous n'avons pas encore reçu tous les avis écrits, donc nous compléterons par la suite et nous pourrions vous informer a posteriori de la suite des avis.

Comme l'a dit Monsieur GUINNEPAIN, cette année, nous avons travaillé en pas de charge puisque c'est lors d'une réunion le 30 au le 31 janvier avec nos différents partenaires économiques, l'Etat et la Région, que nous avons décidé, en deux mois, de pouvoir réunir l'ensemble des CLPE. À la fin de ce diaporama, nous pouvons déjà vous proposer une nouvelle organisation pour 2026-2027 travaillée entre l'Etat et la Région. Nous avons la présentation des cartes et recueil des CLPE en mai-juin 2025, l'avis du CoRE en septembre 2025, le plénier du CoRE fin septembre 2025 et délibération du Conseil régional en octobre 2025. Nous avons l'avis en mai-juin, mais si nous pouvons commencer les travaux et consulter les CLPE dès avril, nous le ferons, car de notre côté, le travail en amont est déjà fait. Nous pourrions expliciter les propositions en CLPE et échanger ensemble.

Philippe BEAUCHAMPS

Je me permets de vous interrompre quelques secondes. Ne nous donnons pas des objectifs que nous ne pouvons pas tenir. Vous dites : « Nous allons peut-être interroger les CLPE en avril », mais nous sommes le 15 mars. Il y a des questions d'agenda, de délai de convocation, de réception de documents dans les délais convenus, donc je préfère qu'on redécalle tout d'un mois et qu'on nous prévienne dès maintenant pour savoir quand est-ce que nous aurons les documents. Je réinterviendrai là-dessus tout à l'heure, après avoir laissé mon collègue Laurent RIGAUD dire ce qu'il a à dire sur le sujet parce que c'est son sujet. Faisons attention à mettre en place des choses que nous pouvons respecter en termes de délais et d'informations préalables avec des documents donnés bien en amont.

Hervé TEIRLYNCK

Est-ce que vous souhaitez que nous entamions les échanges tout de suite sur les mesures ? Laurent, nous t'écoutons.

Laurent RIGAUD

Vice-Président en charge de l'éducation et des lycées au Conseil régional Hauts-de-France

Merci. Si vous me le permettez, j'interviens maintenant parce que je vais devoir vous quitter d'ici un quart d'heure. Je voudrais vous dire quelques mots, même si je n'ai pas entendu les 20 premières minutes tout à l'heure. Vous étiez peut-être tout juste en train de démarrer. La carte des formations professionnelles évolue parce que le monde change et les métiers eux-mêmes évoluent. Je suis vraiment ravi que la concertation se fasse au cœur des territoires parce qu'à la Région, nous avons bien en ligne de mire de faire rencontrer le monde du travail et nos jeunes. La carte de formation et l'offre de formation doivent y participer.

Lorsque nous bougeons cette carte de formation, les premiers jeunes sortent plusieurs années après, donc nous devons aussi utiliser la loi de l'apprentissage avec Arnaud DECAGNY et la formation continue avec toi, Philippe, pour agir et répondre aux besoins structurels et conjoncturels de l'économie. Nous avons aussi un gros travail à faire sur l'attractivité des métiers. C'est bien que nous ayons cette nouvelle instance, le CoRE, qui va nous permettre de travailler, de partager et d'analyser des besoins. Je pense que nous avons tous la même finalité. Nous voulons que nos entreprises trouvent des salariés et que nos jeunes trouvent un métier.

Tout à l'heure, il a été dit que lorsqu'on bouge la carte des formations professionnelles, on a de gros investissements pour la Région sur les plateaux techniques. Il faut aussi en tenir compte et pouvoir l'anticiper au mieux. C'est bien de pouvoir travailler dessus sur les années qui arrivent, même si l'on sait que dans une période où il y a très peu de visibilité dans un contexte très difficile, tout ne sera peut-être pas possible

rapidement, mais nous y mettons toutes nos forces. J'ai beaucoup de plaisir à participer à cette réunion. Je vous repasse la parole. Merci.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup, Laurent. Je vous propose de commencer les échanges pour essayer de tenir un peu le timing autour de ce qui vous a été présenté. Est-ce que des personnes ou des membres du CoRE ont des observations ou des questions à poser sur ce qui a été présenté ?

Thierry QUETU

FSU Hauts-de-France

Bonjour. Pour la FSU, nous aurons une déclaration spécifique et je vais vous la lire juste après. Il y a quelques informations que nous souhaiterions demander à la Région et le rectorat sur le nombre de demandes d'ouverture qui avaient été mises en place par les établissements et ce qui a été retenu. En fin de compte, concrètement, qu'est-ce qui fait qu'elles n'aient pas été retenues ? Est-ce que c'est simplement un problème de volonté ou simplement un problème de financement, comme nous le pensons à la FSU ? L'État ne donne pas les moyens de recruter. Disons les choses. La Région ne met pas toujours suffisamment. Je vais donner un chiffre qui n'est pas de moi, je l'ai entendu lors de la carte des formations. Si toutes les formations avaient été mises en place comme elles l'avaient été, il y avait un coût de 900 000 euros pour la Région. Je voudrais savoir si c'est réel. Après, nous aurons une déclaration par rapport au vote. Merci.

Hervé TEIRLYNCK

Monsieur QUETU, pour le nombre de dossiers de refus, au total, ce ne sont pas que des ouvertures parce qu'on a eu des demandes de coloration et des demandes de fermeture, car nous avons des chefs d'établissement qui demandent des fermetures pour ouvrir, ce qu'on appelle des transformations. Les ouvertures et les augmentations de capacité, au total, c'est 362 pour trois ans. Dans les demandes des chefs d'établissement, parfois, les chefs d'établissement nous disent : « Je souhaite une ouverture, mais plutôt pour 2026-2027 » parce qu'il y a souvent un sujet RH derrière. S'il y a un enseignant qui n'a pas la polycompétence pour la nouvelle ouverture, on attend un départ en retraite pour pouvoir faire la transformation.

Thierry QUETU

Est-ce que vous pouvez rappeler le nombre de dossiers qui ont été retenus pour cette année ?

Hervé TEIRLYNCK

Pour cette année, c'est 133.

Thierry QUETU

D'accord merci.

Hervé TEIRLYNCK

Nous sommes sur plus d'un tiers.

Bruno DROLEZ

Pour la Région, Monsieur SORANO a demandé la parole à distance.

Giovanni SORANO

Conseil régional Hauts-de-France

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. En complément des propos du Vice-président, je ne vais pas revenir sur l'année de transition de la mise en place des CLPE. Le rétroplanning est extrêmement serré pour ce qu'on vous présente aujourd'hui, pour la rentrée 2025. Effectivement, l'enjeu est sur le pluriannuel 2026-2027 et les travaux que nous allons mener dès maintenant et le plus vite possible. Philippe, je suis d'accord avec toi. Il faut

que nous prenions très rapidement les engagements de réunions et de travaux à mettre en place, puisque l'année scolaire et l'année civile passent très vite, avec les histoires de congrès et autres. Si nous voulons être prêts à la fin de l'année civile, même à l'automne 2025, pour vous présenter des travaux et une concertation pleine et entière des CLPE et du monde économique au sens large sur l'évolution de la carte, il faut effectivement que nous puissions très vite engager ces réflexions au sein des CLPE.

Deuxièmement, concernant la formation initiale professionnelle, aujourd'hui, nous vous présentons la voie scolaire, c'est-à-dire relevant du ministère de l'Education nationale, du ministère de la Mer. N'oublions pas que nous avons un lycée maritime qui dépend du ministère de la Mer. Il n'y a pas d'évolution de cette carte depuis plusieurs années, mais c'est un acteur à prendre en compte également dans l'évolution de cette carte. Enfin, je salue Monsieur le Directeur régional et ses services présents dans la salle, il y a l'enseignement agricole public qui est présent dans cette carte et dans ce maillage territorial. Sur ce sujet, il y a d'autres acteurs qui participent aussi. C'est le rôle des acteurs qui relève également de la collaboration, de la compétence et du travail mené par le Conseil régional des Hauts-de-France qui participe à la formation initiale professionnelle. C'est un sujet qui est souvent soulevé par les élus locaux, par les CLPE et par le monde économique. Il n'y a pas que les lycées professionnels publics ou privés sous contrat qui participent à la formation des futures forces vives des Hauts-de-France dans le cadre de la formation professionnelle. C'est un sujet qu'il faudra également aborder.

Cela me permet de faire une réponse à Monsieur QUETU. Aujourd'hui, le contexte budgétaire et économique qui est le nôtre, au niveau de l'État, des collectivités et du monde économique au sens large, ne nous permet plus de partir tous, chacun dans son coin, en tuyaux d'orgue. À un moment donné, il faudra bien qu'on puisse être en transversalité et en collaboration afin d'apporter une réponse commune dans le cadre de la formation professionnelle. Il n'y a pas de sujet financier, Monsieur QUETU, parce que 900 000 euros, ce n'est pas un sujet. Tous les ans, sur la formation initiale et les plateaux techniques, nous mettons plus de 10 millions d'euros par an en équipements sur les plateaux techniques des lycées professionnels, que ce soit pour l'Education nationale comme pour le ministère de l'Agriculture ou le ministère de la Mer.

Le maillage existe. Il est très performant. Il n'est pas forcément optimisé en termes d'occupation, car nous avons encore des places vacantes dans ces lycées professionnels et dans les certaines sections, notamment les sections industrielles, qui sont pourtant demandées et très insérantes. Il y a aussi un sujet d'optimisation des plateaux existants et d'attractivité. Sur ces métiers, notamment industriels, vous avez des représentations qui sont d'un autre temps. Il faut travailler. Je sais que le monde économique, nous-mêmes avec Proch'Orientation, mais aussi dans le cadre de la carte des formations, nous travaillons aussi à modifier ces images, à travailler l'attractivité pour amener des jeunes à choisir volontairement ces formations professionnelles insérantes.

Malheureusement, nous constatons encore des places vacantes dans des plateaux techniques extrêmement performants sur lesquels la Région a investi. Pour rappel, pour la mise aux normes des plateaux en structure métallique, c'est plus de 50 millions d'euros engagés par la Région depuis cinq ans. D'ailleurs, on délibère au mois d'avril sur certains établissements pour terminer la mise aux normes. Les investissements sont là et il n'y a pas de sujet pour le Conseil régional en investissement ou en fonctionnement. Le seul sujet, c'est d'être rationnel et de pouvoir offrir à la fois une réponse aux besoins économiques, aux entreprises, aux jeunes et à leurs familles pour qu'ils puissent choisir ces formations en pleine connaissance de cause et pouvoir s'exprimer ensuite pleinement dans un parcours choisi dans lequel les élèves pourront évoluer professionnellement. Il y a un enjeu de représentation, notamment chez les familles, qui sont prescripteurs d'orientation, de pouvoir faire évoluer ces idées et de travailler avec vous.

Philippe BEAUCHAMPS

Giovanni, nous allons te couper parce que d'autres personnes doivent intervenir dans les délais.

Eric THOILLIEZ

CPME Hauts-de-France

Merci. Éric THOILLIEZ, pour la CPME. Ce qu'a dit Monsieur SORANO me convient parfaitement, mais je vais appuyer ce qu'il a dit. Il n'y a pas que les acteurs de l'Education nationale, que je respecte profondément, il y a d'autres acteurs qui font du boulot, des centres d'apprentissage, des centres de formation qui tournent sur la formation continue, sur le PRIC. Il y a une phrase qui m'a profondément énervée à titre personnel et je le dois

dire parce que je ne peux pas laisser passer : « Nous avons les mêmes intérêts de former les jeunes, de vivre ensemble, de partager ces éléments pour bien utiliser l'argent public ». Effectivement, je le dis et j'essaie de ne pas m'énerver. Merci pour ce que vous avez dit, Monsieur SORANO. Il y a d'autres acteurs. Il y a des centres de formation privés qui tentent de s'en sortir. Dans l'analyse, ce serait bien que ces acteurs soient pris en compte, en particulier sur l'apprentissage. Merci.

Christophe COURQUIN

CFDT URI Hauts-de-France

Bonjour à tous. Christophe COURQUIN, pour la CFDT. Merci à mon VP patronal et au VP collègue salariés de bien porter la parole des partenaires sociaux. Les choses sont dites. Il y a quelque chose qui m'interpelle. On parle des carte de formation professionnelle, on parle de comités locaux pour l'emploi, on parle de 2 millions de salariés en France et nous ne sommes pas présents dans le comité local pour l'emploi. Vous pensez que tout se résume à France Travail et au rectorat ? Je rejoins ce que vient de dire Éric. Nous avons plein d'acteurs. Je crois que nous pouvons vous amener des solutions. Nous n'avons pas de moyens, mais nous savons amener des solutions. Vous, vous avez des moyens. Par contre, je me pose des questions.

On parle de formation initiale et c'est bien, mais il faut faire le lien aussi avec la formation continue parce que demain, avec la raréfaction des données des deniers publics, la mutualisation des plateaux techniques sera utile. Lorsqu'on mutualise les plateaux techniques, on fait de l'économie, mais aussi on fait aussi du lien intergénérationnel. On crée du lien entreprises-apprenants. Je pense qu'on se doit d'avoir cette réflexion. Sur ces comités locaux pour l'entre-soi, il serait bien que nous fassions partie de l'entre-soi, si c'est possible. Nous ne sommes pas des pestiférés, même si l'on nous a montrés du doigt depuis les dernières années. Nous sommes là pour vous aider. Je n'ai plus de main à vous tendre à force. Merci.

Bruno DROLEZ

Vous anticipez le deuxième point, mais on y reviendra.

Didier DERNONCOURT

CFE-CGC UR Hauts-de-France

Si vous me permettez d'ajouter quelque chose. Effectivement, si les partenaires sociaux que nous sommes, employeurs et salariés, ne sont pas plus invités à donner un avis sur les comités locaux, je ne vois pas comment une autre décision dans les années à venir pourrait être prise. La participation des partenaires sociaux a un vote. Nous n'y sommes pas associés. Nous sommes mis devant le fait accompli ici et pas auparavant. Cela ne coûterait quand même pas très cher. Monsieur DUSSOPT, qui était ministre du Travail à l'époque, était un élu local et il devait bien savoir, même dans son Ardèche profonde, que les partenaires sociaux, les employeurs et les salariés avaient des choses à dire sur l'emploi. C'est la moindre des choses. La preuve, c'est que France Travail associe généralement les organisations syndicales, salariés et employeurs à ses travaux.

Bruno DROLEZ

Très bien. Nous allons réaborder ce sujet dans le deuxième point. Pour revenir sur la carte des formations professionnelles, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Philippe BEAUCHAMPS

Je voudrais dire deux mots par rapport à tout ce que j'ai entendu. Par rapport à cette nouvelle organisation et à cette implication des comités locaux pour l'emploi dans la validation des cartes de formation, au niveau de la Région, nous avons fait notre travail de remise en cause. C'est un travail très sain et je remercie Laurent et Giovanni d'y avoir participé avec moi. C'est une compétence lycée. Chez nous, comme vous le savez, dans la Région, vous avez une organisation, l'emploi se balade en plein de découpages de notre région. C'est pour cela que c'est notamment très important que mon collègue Arnaud DECAGNY soit là aujourd'hui.

Quand je dis que nous avons fait le travail sur nous-mêmes, aujourd'hui, c'est très clair. Dans le travail que nous allons faire en 2026-2027, il va y avoir un travail plus prégnant au sein de la Région, entre la délégation lycée, la délégation économique que je représente, ma casquette de président du CoRE, de co-président du comité local

pour l'emploi de la Métropole européenne, ce qui n'enlève en rien au reste de notre belle région puisque cela représente 25 % des emplois salariés de la région. Nous allons faire un lien beaucoup plus important entre la délégation lycée et... Giovanni a déjà fait un travail, mais il faut aussi que nous accompagnions Giovanni avec notre service formation, avec notre service emploi, avec l'apprentissage, avec tous ceux qui sont en charge de ces politiques. C'est la première chose que je voulais dire. Nous évoluons aussi pour rendre le service qui nous est demandé, notamment dans le cadre de cette loi plein emploi.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que je trouve que nous parlons beaucoup sur ce sujet, qui est, somme toute, très simple. Comme je l'avais dit en comité local pour l'emploi de la Métropole européenne de Lille, vous parliez de la loi, cher ami, que vous appliquez sur la manière dont vous calculez, et moi, j'ai eu l'occasion d'avoir dans les mains une lettre extraordinaire signée par quatre ministres, dont Olivier DUSSOPT quand il était ministre du Travail, qui explique très bien ce qu'est la réforme de la formation professionnelle et ce qui doit être fait dans les lycées professionnels. Cela se résume en deux idées. Moi, je suis tout à fait d'accord avec ces deux idées signées par nos quatre ministres, le ministre du Travail, le ministre de l'Education de l'époque, la ministre de la Recherche et je ne sais plus qui était le quatrième. C'est assez simple. Pour décider si c'est une bonne formation, il faut voir quel est le taux d'insertion à l'issue de cette formation dans le travail. Quand on a un baccalauréat professionnel dans cette filière sur ce territoire, est-ce qu'on trouve du travail ? J'ai interrogé le rectorat et j'ai interrogé France Travail en leur disant : « Est-ce que vous êtes capable de nous répondre sur ces éléments ? » La réponse a été « oui », donc ce que j'ai demandé pour le travail 2026-2027, c'est qu'on nous donne ces éléments.

La deuxième chose écrite dans cette lettre des quatre ministres, c'était : « Tout le monde ne doit pas arrêter les études au niveau du baccalauréat professionnel », donc le deuxième élément est : « Est-ce que les baccalauréats professionnels auxquels nous formons ont des suites dans l'enseignement professionnel (BTS, etc.) ? À l'issue de ces formations complémentaires, est-ce qu'elles trouvent leur taux d'insertion normal ? » Une fois que vous avez dit cela, vous pouvez mettre tous les spécialistes du monde et faire tous les grands discours que vous voulez, vous avez réglé tous les problèmes. Si vous insérez les gens, vous les former, cela veut dire que les entreprises en ont besoin. C'est mécanique. Ce n'est ni Bruno DROLEZ ni Philippe BEAUCHAMPS qui embauchent les gens qui sortent des lycées professionnels. Essayons de nous contenter de répondre à cette très belle lettre signée par quatre grands ministres de l'époque, qui ne sont pas de mon camp politique, mais que je salue par rapport à ce qu'ils avaient écrit parce que je partage totalement ce qu'ils ont écrit. Restons dans des sujets simples.

Pour terminer, je voudrais quand même avoir une position un peu plus sympathique. Ma note va être de 12 sur 20, et pas de 7 sur 20. Je n'ai pas noté. C'est évidemment une plaisanterie. Nous avons fait ce que nous pouvions pour la rentrée 2025. Nous avons dit et acté que nous ferions ce que nous pourrions. Je ne partage pas l'excuse qui est de dire : « CLPE, c'est à cause de cela que ce n'est pas bien fait ». J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je coprésidais, avec deux exceptionnels sous-préfets, le sous-préfet Pierre GILARDEAU et le SPEL de la Métropole de Lille, puis maintenant le CLPE, à l'époque où j'ai coprésidé le SPEL de la Métropole de Lille. Je sais que le rectorat s'est expliqué, mais ils n'étaient pas invités. Il n'empêche que c'était 25 % de l'emploi salariés. On n'a jamais demandé l'avis du SPEL sur les évolutions de la carte de formations. Je voulais le dire. Je pense qu'on part sur un nouveau process. C'est pour cela que je me suis permis de vous couper tout à l'heure, cher Hervé. Ne faites pas des promesses que vous n'allez pas tenir. Ne dites pas que les CLPE vont se réunir en avril, alors que nous sommes le 15 mars, avec toute la documentation que vous devez nous fournir en amont. Prenons le temps. Faisons des choses cohérentes. Cela ira mieux. Je pense que cela va déjà un peu mieux. Merci.

Bruno DROLEZ

Très bien. Je vais vous passer la parole, Monsieur, pour votre déclaration.

Thierry QUETU

Merci. Thierry QUETU, pour la FSU. Depuis la loi Avenir Professionnel de 2019, l'apprentissage est libéralisé par un subventionnement important avec une aide unique, un régime social et fiscal très qualitatif et la fin d'un vrai contrôle des CFA, condition d'agrément et procédure simplifiée. L'apprentissage privé hors contrat a explosé pour un coût exorbitant pour les finances de l'État. Pendant ce temps, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire a vu ses crédits au mieux maintenus ou sans investissement à la hauteur des besoins.

Dans ce contexte contraint de l'État et de la Région, nous étudions la carte des formations professionnelles sous statut scolaire, qui se voit entravée par l'existence de formations par apprentissage fortement privilégiées par l'État et la Région. Sur cette carte, au ministère de l'Agriculture, l'enjeu de l'attractivité de l'enseignement agricole dans les Hauts-de-France, en particulier pour nos jeunes, est un défi majeur qui appelle à une mobilisation collective et des réponses concrètes. Dans l'enseignement agricole public, plusieurs ouvertures ont été proposées dans des établissements publics, comme celle de polyculture-élevage à Tilloy-lès-Mofflaines, pourtant en accord avec les ambitions de la loi agricole votée récemment.

De plus, si le renouvellement des agriculteurs était une nécessité, pour autant, le ministère de l'Agriculture n'est pas qu'un ministère proposant des formations en production agricole et en agroalimentaire. La FSU exige que des projets sur des formations en lien avec la forêt, la nature, l'aquaculture, le paysage ou la transformation ou la commercialisation des produits agricoles ou sur d'autres métiers dans le domaine du service, du développement et de l'animation aux territoires, ainsi que de la gestion de l'eau et de l'environnement puissent encore être soutenus par la DRAAF et ouverts au sein de l'enseignement agricole.

La fermeture du BTSA au LEGTA d'Amiens n'est pas compensée à la hauteur des enjeux. La FSU ne comprend pas le refus d'ouverture d'une section de BTS gestion et protection de la nature (GPN), qui était une poursuite d'études pour un certain nombre de baccalauréats professionnels à proximité. La FSU rappelle que ce BTS donne aussi la capacité agricole pour s'installer. Pour la FSU, ces décisions sont inacceptables et ne sont pas à la hauteur des ambitions de notre agriculture, d'autant plus dans le contexte où les pressions ont été exercées à l'encontre de représentants du personnel élus. De plus, la FSU demande que la part de l'enseignement agricole public soit rééquilibrée par rapport à l'enseignement privé. Cette mesure est le gage d'un réel développement de la formation agricole de qualité.

Pour ce qui est de la carte des formations professionnelles de l'Education nationale, la FSU salue la préservation des filières industrielles, même si celle-ci est davantage motivée par le besoin du marché local que par les aspirations des étudiants à rejoindre ces métiers. D'ailleurs, les colorations de ces formations montrent cet adéquationnisme. Par contre, nous regrettons que les filières tertiaires soient à nouveau visées par des suppressions de demi-sections. Dans les lycées professionnels, les propos de la ministre sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle ne sont pas de nature à calmer les inquiétudes des personnels.

Les évolutions prévues pour 2025-2027 sont inquiétantes. Alors que plus d'élèves sont attendus dans la voie professionnelle, 11 propositions d'ouverture d'augmentation de capacité en baccalauréats professionnels et CAP en deux ans sont retenus. La région académique fait le choix de privilégier les colorations (56), laissant apparaître une volonté publique d'adaptation à court terme des formations aux besoins locaux de recrutement, sans perspective ni investissement dans les métiers nécessaires à la réindustrialisation, la transformation écologique, l'accompagnement aux personnes, etc. De plus, l'entêtement du ministère va vouloir organiser les examens en mai contribue à la désorganisation des lycées professionnels. Dans certaines filières, notamment professionnelles, les enseignants doivent faire passer les contrôles en cours de formation (CCF) dès le mois de février et l'année s'en retrouve amputée.

Dernier point sur cette carte, pour la FSU, il n'est pas acceptable que les formations publiques et privées soient indifférenciées. Les coûts pour les familles ne sont pas les mêmes, ainsi que les contrôles sur la qualité de l'enseignement, qu'ils soient sous contrat ou hors contrat. Transparence, mais transparence pour qui ? Pour supprimer le service public d'éducation. Nous avons eu une attaque en règle contre le service public d'éducation dont nous faisons partie. Qu'en est-il, dans ces cas-là, des entreprises pour l'utilisation des aides publiques ? Qu'en est-il de la qualité des formations privées non évaluées ?

La FSU est toujours exigeante et souvent en désaccord avec le rectorat sur les choix politiques. Pour nous, il faut arrêter de taper sur les services publics à bras raccourcis. Il faut bien comprendre que cela va avoir des impacts. Pour ces raisons, la FSU se prononce contre la carte des formations professionnelles sous statut scolaire. Nous demandons bien évidemment à participer à tous les niveaux de décision, puisque nous sommes aussi, en tant qu'enseignants proches des entreprises, puisque nous plaçons à longueur de temps nos élèves dans les entreprises. Le monde économique fait partie de notre vision et de ce que nous vivons au quotidien. Nous rappelons aussi que nous souhaitons que la carte des formations soit mise en place et que les organisations syndicales soient consultées au sein de l'Education nationale et à tous les niveaux du CoRE. Merci.

Bruno DROLEZ

Merci, Monsieur. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Bjorn, sur l'enseignement professionnel agricole peut-être ? Après, je vous propose de passer au vote. Sinon, on va se retrouver très en retard.

Bjorn DESMET

Directeur régional de la DRRAF Hauts-de-France

Très bien. Merci de me donner la parole et merci d'évoquer l'enseignement agricole à plusieurs reprises au sein de cette instance. Nous avons une dynamique qui est plutôt positive ces dernières années. Je rappelle que la région Hauts-de-France est la seule région qui voit ses effectifs dans l'enseignement agricole augmenter depuis trois années consécutives, que ce soit en formation initiale scolaire ou en voie d'apprentissage. Je vais rebondir sur votre intervention. Je vous remercie d'avoir abordé les différents points. D'abord, j'aimerais dire que la carte des formations doit aujourd'hui s'appuyer, en matière d'enseignement agricole, sur un élément nouveau qui est la loi d'orientation agricole qui vient d'être approuvée. Elle fixe très clairement le cap sur la production agricole, pas uniquement sur la formation initiale scolaire, mais sur toutes les voies de formation que l'appareil enseignement agricole offre, à savoir formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue.

Pour autant, cela ne veut pas dire que les formations liées à l'environnement sont moins prises en compte. Je rappelle que notre carte de formations s'appuie avant tout sur les enjeux d'insertion, comme l'a rappelé Monsieur le Vice-président, mais également les enjeux de territoires. En Hauts-de-France, les enjeux de territoires sont énormes. Je rappelle que l'espace agricole occupe deux tiers de la surface territoriale, donc l'impact sur l'environnement, l'impact sur la société, l'impact sur les filières est énorme à plusieurs titres. Je ne vais pas redéployer ici tous les enjeux de l'agroécologie qui sont une constante et la priorité première du ministère de l'Agriculture dans les politiques publiques que nous portons, mais aussi les enjeux de souveraineté alimentaire. Dans la souveraineté, il n'y a pas que les questions de rendement ou de production, il y a aussi les questions de qualité de production.

Cette qualité s'entend au sens large, y compris environnemental. À ce titre, je tiens à rappeler que l'offre de formation en matière d'environnement est plus équilibrée sur la partie gestion et protection de la nature. Vous avez évoqué le débat autour de l'ouverture du BTS GPN au Paraclet. Aujourd'hui, nous avons une offre de formation en Hauts-de-France et à proximité d'Amiens qui n'est pas saturée sur cette loi de formation BTS GPN. Je tiens à le redire. Nous prenons en compte la question de l'insertion et c'est bien la raison pour laquelle nous avons eu un débat sur l'ouverture de cette section. À proximité, c'est-à-dire à moins de 30 kilomètres d'Amiens, nous avons des formations encore qui offrent des places sur ce BTS.

Pour terminer, nous venons de lancer une grande réflexion sur les fondements de l'enseignement agricole, avec l'ensemble des préoccupations que nous débattons ici au sein du projet régional de l'enseignement agricole (PREA), dans lequel nous avons invité toutes les filières professionnelles, tous les représentants de l'enseignement, tous les représentants de la communauté éducative au sens large, à savoir les apprenants et les parents d'élèves dans la dynamique. Merci.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup, Bjorn. Il y a un rebond de Monsieur DECAGNY. Après, je fais passer au vote.

Arnaud DECAGNY

Vice-Président en charge de la politique de la ville, du logement, de la rénovation urbaine et de l'apprentissage au Conseil régional Hauts-de-France

Permettez-moi de réagir par rapport à certains propos pour rappeler que ce sont les entreprises qui créent les emplois. C'est un fondement qui est très important. On ne peut pas opposer l'enseignement public et l'enseignement privé. C'est une question de flexibilité. La qualité du CLPE, si je dois donner une bonne note, du moins celui de l'Avesnois que je coprésidé avec Madame la sous-préfète, il s'agit d'essayer d'intégrer les entreprises dans la carte des formations directement, car les besoins, ce sont les entreprises. Moi, je suis en charge des CFA. Il est vrai que la flexibilité est dans les CFA privés, si je peux me permettre, qui adaptent leur

carte de formations beaucoup plus rapidement et qui vont beaucoup plus vite pour la création des centres de formation.

Je ne peux pas non plus entendre dire qu'il y en a qui font de bons enseignements et d'autres qui font de mauvais enseignements. Malheureusement, dans le privé, il y a un effet d'aubaine par rapport aux centres de formation privés, mais la région des Hauts-de-France ne les accompagne pas. Il y en a d'autres qui font des formations et qui se développent extrêmement rapidement pour des questions de flexibilité. C'est la réponse que nous avons de venir accompagner les CFA qui font de la création du nombre de places d'apprentis. C'est ce que nous faisons. Nous les accompagnons et nous essayons de développer les formations dans ce qu'on appelle les « zones blanches », c'est-à-dire les zones où le nombre d'apprentis est extrêmement faible. C'est une orientation très forte. Nous le faisons sur l'Avesnois, dans l'Aisne, dans le Douaisis, à Saint-Quentin, où le nombre d'apprentis par rapport au nombre de salariés est faible. C'est une focale. De façon générale, lorsqu'il y a des volontés de création de CFA privé, nous regardons l'ensemble des cartes des formations proposées en apprentissage et si cela vient concurrencer directement le CFA académique, nous n'accompagnons pas l'investissement. Nous sommes extrêmement clairs.

Notre but est d'améliorer et de développer les formations avec des plateaux techniques de qualité dans les CFA académiques.

D'ailleurs, il y a déjà des demandes en cours pour accompagner le CFA académique de la Région. Je ne dis pas que c'est parfait, mais la tendance est celle-ci et c'est ce que nous essayons de faire. Merci beaucoup.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup. J'en profite pour dire un mot et je passe au vote juste après. Je rejoins parfaitement ce qui vient d'être par le Vice-président. D'ailleurs, l'un des exemples qui pourrait être pris, c'est ce que nous sommes en train de faire à Dunkerque, avec une analyse des besoins des entreprises, une analyse de l'offre de formation en intégrant la formation professionnelle continue qui vient des organismes de formation pour faire évoluer la carte et pour regarder là où il y a des trous dans la raquette. C'est un sujet qui va être fait et qui va être pris au niveau de chaque CLPE, notamment avec France Travail, des ateliers territoriaux de compétence qui interviendront peut-être tout à l'heure en deux mots.

Philippe BEAUCHAMPS

Avant d'exprimer mon vote, qui va bien évidemment être positif, vous vous en doutez, je veux le faire en ne mettant pas la poussière sous le tapis. Nous allons accepter ce plan de formation, mais je rappelle que dans ce qui est remonté de la consultation pour 2025, avec ses imperfections, il y avait cinq avis réservés et un avis défavorable, donc nous n'allons pas en tenir compte à ce stade. C'est la raison pour laquelle nous allons voter pour, mais je vous préviens tous collectivement que nous donnerons une réponse à ces avis réservés et aux avis défavorables sur 2026-2027. Nous ne mettrons pas la poussière sous le tapis. Je suis désormais prêt à exprimer mon vote.

Bruno DROLEZ

Très bien. Merci beaucoup.

Valérie LEBLANC

UNSA Hauts-de-France

Bonjour. Excusez-moi, j'avais une déclaration aussi pour l'UNSA. Nous sommes aujourd'hui réunis pour étudier et nous prononcer sur la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire 2025. L'UNSA a pris connaissance des documents et remarque que des efforts non négligeables sont réalisés depuis quelque temps, particulièrement cette année avec l'organisation d'un groupe de travail pour expliquer le choix des orientations concernant cette évolution. Notre fédération reste toutefois réservée sur le fait que ces ouvertures ne concernent que certains domaines : industrie, bâtiment et services à la personne. Certes, ce sont des formations qui ne sont pas forcément attractives pour les élèves, mais qui sont toutefois très porteuses en termes d'emploi à l'heure actuelle et pour l'avenir. Nous apprécions particulièrement le fait de lisser sur plusieurs années pour éviter d'arriver à des changements brutaux dans certaines filières et accentuer le

déséquilibre. Cela permet une transition en douceur. Le fait de respecter ces recommandations est une excellente chose qui va dans le sens de ce qui se faisait traditionnellement dans notre région.

Toutefois, si le processus a changé et que le nouveau calendrier de travail laisse davantage de temps, il n'est pas sûr que les petites structures puissent suivre le rythme. En effet, la nouvelle procédure semble tenir compte de la carte existante et offre un cadre de gestion et de dialogue avec les chefs d'établissement pour affiner au plus près des besoins des établissements pour ce qui est des ouvertures et fermetures, voire de ce qui devrait rester en l'état.

Les critères que sont les taux de remplissage, les effectifs ou l'insertion dans l'emploi sont pertinents, mais de nombreux éléments d'analyse n'apparaissent pas et ne sont pas pris en compte, notamment les envies des élèves ainsi que leur mobilité. Il faudra veiller à rencontrer les élèves les plus fragiles, qui sont aussi les moins mobiles dans les choix de fermeture et d'ouverture. L'UNSA revendique une véritable transparence sur les ouvertures et fermetures de formations comprenant des éléments objectifs d'appréciation de chaque situation, un accompagnement RH des personnels à la suite des évolutions de la carte, davantage d'ouvertures de classe de BTS en lycées professionnels, ce qui serait cohérent avec la volonté d'encourager la poursuite d'études des élèves de baccalauréats professionnels. Par ailleurs, la contraction des BTS est un point d'inquiétude, d'autant plus quand on connaît la capacité d'attraction et l'effet d'entraînement, notamment dans certains territoires peu attractifs ou pour certains profils d'élèves, en particulier ceux de la voie professionnelle qui vont en BTS et qui doivent désormais y réussir.

Enfin, l'articulation formation initiale sous statut scolaire et apprentissage risque de causer deux problèmes. D'abord, la corrélation entre formations et profils d'élèves, puis le phénomène de concurrence déloyale avec d'autres opérateurs de formations privées. Il y a des effets de bascule difficiles à anticiper. De plus, la notion de formation insérante ne se base que sur l'accès direct à l'emploi, ce qui pose problème. Malgré quelques réserves, l'UNSA décide de saluer un travail de long terme, raisonnable et concerté sur cette carte des formations. Nous voterons donc pour cette carte des formations. Nous vous remercions de votre écoute.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup, Madame. Je propose de passer au vote. Les personnes qui ont le droit de vote ont des chevalets blancs. Pour ceux qui ont des chevalets jaunes, je m'en excuse, mais vous ne disposez pas du droit de vote. Les votes vont être enregistrés comme cela.

Qui est contre l'évolution de la carte des formations telle qu'elle vous a été proposée ? Qui s'abstient ?

Comme vous êtes nombreux, nous pourrions faire un tour de table rapidement pour que vous puissiez vous nommer, pour prendre en note progressivement.

Il est procédé à un tour de table pour recueillir les différents votes.

Un avis favorable est rendu à la majorité (10 avis favorables, 09 abstentions, 1 avis défavorable).

Détail des votes :

- Favorable (10) : Région : 3 (P Beauchamps, JC Loric, M Ducloy), DREETS, DREAL, DRDFE, DRAAF, Région académique, UNSA, Chambre des métiers et de l'artisanat.
- Abstention (9) : MEDEF, U2P, CFTC, CPME, CFDT, CFE-CGC, FO, UDES, Conseil Régional (M Rouchet).
- Contre (1) : FSU.

Déploiement et mise en œuvre des comités locaux

Bruno DROLEZ

Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, sachant que nous vous ferons une proposition tout à fait honnête par la suite qui sera de reporter les deux derniers points parce que nous avons une contrainte vers 11 heures 15. Quelques mots avant de lancer le sujet sur la mise en place des CLPE. D'abord, nous ne partons pas de rien dans cette région, puisqu'il y avait des SPEL qui préexistaient, comme vous le savez tous. D'ailleurs, c'était quelque chose d'assez original en France. Il y avait assez peu de régions qui avaient ce SPEL, qui fonctionnait de manière assez souple. Il y a toujours des différences et des disparités sur les territoires, mais il pouvait fonctionner plutôt bien.

La loi est venue modifier cette comitologie de manière plus profonde, en la rigidifiant un peu sur le fonctionnement, avec des systèmes de membres avec voix délibérative et des systèmes de répartition des votes. Il y a un temps de calage évident qui est nécessaire. Nous avons fait ce que nous pouvions, notamment pour répondre aux demandes du Conseil régional. Le préfet a donné des instructions de manière à essayer d'harmoniser, de simplifier au maximum, de trouver toute la souplesse qui était possible dans la limite de ce que les textes prévoyaient dans la mise en place. Dans la plupart des cas, les CLPE sont installés et je reviendrai après sur les demandes de participation et d'entre-soi, mais ils peuvent commencer à fonctionner. Il y a encore quelques aspérités ici ou là, mais cela doit être travaillé sur un plan local.

J'ai entendu ce qui a été dit, notamment de la part des partenaires sociaux sur la participation aux CLPE. Dans le CoRE, les partenaires sociaux sont vice-présidents et il n'est pas prévu que ce soit le cas dans les CLPE. Du point de vue du préfet, il n'est pas normal que les partenaires sociaux ne soient pas invités dans les CLPE et il a rappelé au sous-préfets et aux préfets de département l'intérêt d'associer les partenaires sociaux à ces CLPE. Dans le Nord et dans l'Oise, je sais qu'il n'y a pas de sujet. Dans les autres départements, je pense que cela va se mettre en place. Je pense qu'il y a principalement des sujets d'identification des personnes qui peuvent siéger. Nous allons vous inviter à le faire. Je reçois encore régulièrement des demandes d'organismes qui demandent à participer à ces CLPE. Cela peut dépendre des territoires, mais il ne faut pas hésiter à faire la demande auprès du sous-préfet ou du préfet. Il y a un intérêt à participer aux CLPE. Il n'y a pas de raison que les personnes soient écartées de l'instance. Comme vous le faisiez remarquer tout à l'heure, le champ est vaste, donc nous avons tout intérêt à mettre autour de la table les personnes concernées dont l'avis peut être pertinent. Voilà pour la mise en place des CLPE.

Aujourd'hui, nous sommes sur l'étape de l'écriture des feuilles de route. Nous avons un exercice obligatoire et utile, qui est d'écrire des programmes de travail pour chacun des CLPE. Il y a une date limite qui est fixée par la DGEFP, mais à laquelle je ne suis pas forcément attaché. Il s'agit de remonter tout cela pour fin mars, mais je trouve qu'il faut prendre le temps de faire des choses intelligentes. Aujourd'hui, fin mars, c'est peut-être un peu juste pour pouvoir écrire des choses qui conviennent à tous. Il n'y a pas de difficulté à dépasser la date. Je me tourne vers Mathilde, qui reliera cela auprès de la DGEFP. Nous assumons parfaitement de pouvoir la dépasser.

Nous avons un enjeu d'articulation entre ce qui se passe ici et ce qui se passe au niveau local. Il s'agit de cadrer un peu le travail des CLPE en attirant leur attention sur un certain nombre de priorités. Nous en avons déterminé six et nous leur demandons de réfléchir autour de cela. Maintenant, nous avons un travail, dans les CLPE, qui consiste à regarder. Nous nous attachons à passer le message que les CLPE doivent déterminer des actions vraiment territoriales. Je vais enfoncer des portes ouvertes, mais elles doivent être adaptées aux territoires. Elles doivent être partenariales parce que personne n'est capable de faire quelque chose tout seul. Enfin, elles doivent être opérationnelles. Je m'attache au sujet qu'elles doivent être vraiment opérationnelles. Si c'est pour nous dire qu'on doit élever le niveau de qualification de la population parce que les Hauts-de-France sont en dessous, oui, mais on le fait avec nos actions tous les jours. Par contre, si l'on nous dit : « Dans tel CLPE, nous devons avoir une attention particulière sur tel métier parce qu'il y a beaucoup d'offres d'emploi, il y a beaucoup de tension et nous avons un appareil de formation qui peut y répondre », cela devient très intéressant sur le plan de l'opérationnalité, du suivi et du concret. C'est tout l'enjeu aujourd'hui. C'est pour cela que je disais qu'il fallait se donner peut-être un peu plus de temps pour le faire. Voilà ce que je voulais vous dire sur la mise en place.

Comme sur la carte des formations, je ne doute pas que nous aurons un certain nombre d'échanges peut-être aussi passionnés sur le sujet. Je laisse la parole à Philippe.

Philippe BEAUCHAMPS

Je ne sais pas si c'est moi qui dois commencer à passionner le débat. Je me suis déjà exprimé dans plusieurs endroits sur le sujet. Quelle perte de temps puisque nous avons, dans notre région, un dispositif qui fonctionnait bien, qui était le SPEL. Voilà qu'une loi s'inspire fortement de la région Hauts-de-France et crée les CLPE. Nous aurions pu croire que nous étions en avance, mais non, puisqu'il fallait attendre les textes, les décrets et les instructions pour entrer dans un sujet plus complexe que la manière dont nous le gérons avant.

J'ai deux choses à dire. Premièrement, la politique sur l'emploi, sur la formation, sur l'insertion, sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et sur la réponse aux besoins des entreprises se fait sur les territoires. Le CoRE, c'est très bien, c'est plénier, cela doit exister. Ce sont nos grandes institutions. Les comités départementaux, c'est certainement très bien. Le sujet se passe au niveau des comités locaux pour l'emploi. Dans ces comités locaux pour l'emploi, je rejoins ce que dit Bruno. Ceux qui veulent y venir, dans mon poste de manager de ce dispositif à la Région, je les accepte bien volontiers. Je n'en ai rien à faire de ce qui est écrit dans l'instruction, dans le décret. Lorsque je suis arrivé à la Région, on m'a mis en charge d'une fonction d'accompagnement des entreprises à l'international. On m'a dit : « Les conseillers du commerce extérieur ne peuvent pas en faire partie parce qu'il y a une instruction et qu'ils sont en rang 2, donc ils ne participeront pas à nos réunions ». J'ai dit : « L'instruction, je m'en fous. Ils participent à la politique d'accompagnement des entreprises à l'export, donc ils feront partie de toutes mes réunions ».

Dans les comités locaux pour l'emploi, qu'on retrouve les organisations syndicales patronales, cela ne pose pas de difficultés. Après, je vous alerte tous collectivement parce qu'il ne fait pas que cette multiplication de participants se termine avec tout le monde qui veut prendre la parole pendant cinq minutes pour s'exprimer, que le comité local pour l'emploi dure deux heures, puis au bout d'une heure et demie, nous aurons entendu les interventions de chacun et nous n'y ferons pas de travail concret. Le sujet est d'y faire du travail concret puisque c'est là qu'il y a la meilleure liaison possible entre les territoires, avec le rectorat, la DREETS, France Travail et les services de la Région.

Deuxièmement, je ne prends pas Bruno en traître puisque je lui ai écrit plusieurs fois, j'ai écrit plusieurs fois au SGAR et à l'État. Vous allez créer un monstre. Quatre commissions thématiques au CoRE, six commissions thématiques par département, multiplié par cinq départements, cela fait 30, puis quatre ou cinq commissions thématiques dans chaque comité local pour l'emploi. Je vais rajouter autre chose, les task forces entreprises de France Travail dans le cadre de la loi pour le plein emploi. Avant, je disais que vous avez créé 140 commissions et je vais en rajouter 25 de plus. Excuse-moi, cher Frédéric, mais puisque tu le fais par arrondissement, cela fait 165 commissions. Au niveau de la Région, nous avons alerté l'État, donc c'est l'État qui a la main. Moi, je vous donne la position de la Région. Je vous l'ai déjà donnée. Je la donne ouvertement devant tout le monde, devant beaucoup de témoins. Nous assisterons à tout ce qu'on pourra, à tous les comités locaux pour l'emploi et nous participerons aux groupes de travail des comités locaux pour l'emploi parce que c'est là où cela se passe. Les comités départementaux, je pense que nous n'aurons pas beaucoup le temps d'y aller. Au CoRE, nous ferons notre travail.

Bruno DROLEZ

Je ne partage pas tout à fait ton arithmétique, mais il est évident que la comitologie s'est rigidifiée. Je ne peux pas dire le contraire. C'est à nous d'essayer d'apporter le maximum de souplesse pour que cela fonctionne de façon la plus fluide possible.

Matthieu TEZENAS DU MONTCEL

Merci, Bruno. Je suis d'accord qu'être au comité délibérant, avec cette réforme de 2023 associée à la réforme de 2018, donne de la cohérence globale sur l'accompagnement de l'emploi et de la formation parce qu'en 2018, c'est la réforme sur la formation initiale par apprentissage et celle de 2023, c'est une réforme plus globale qui vise à adapter l'offre sur les territoires. Bien évidemment que les territoires nous intéressent. C'est la totalité de l'offre et pas que pour les demandeurs d'emploi. Je vais rejoindre ce que disait Christophe tout à l'heure. Il faut se rappeler qu'il y a 2,7 millions d'actifs dans cette région, dont 2 millions dans le privé et que ces personnes vont

aussi devoir s'adapter aux évolutions énergétiques de demain. Si l'on met tout sur les demandeurs d'emploi, l'inclusion, l'égalité, etc., c'est magnifique, nous aurons la totalité de la valeur ajoutée de la région, nous n'aurons rien fait pour préserver ceux qui cotisent et nous serons tous dans une décroissance que nous espérions pouvoir maîtriser et qui sera contrainte. Nous pouvons être intelligents en ayant une comitologie qui soit efficace. Cela fait trois ans que je le réclame, donc merci Philippe. Nous, organisations patronales, nous irons là où c'est efficace. Nous n'irons pas là où cela bavarde. Merci beaucoup.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup, Mathieu. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur la façon dont cela se passe sur la mise en place des CLPE ? Est-ce qu'il y a des suggestions ?

Thierry QUETU

J'apprécie peu qu'on dise qu'ici, on est en train de bavarder. C'est un peu ce qu'on vient de dire. Je trouve qu'il y a quand même une cohérence politique qui se met en place, qu'on soit d'accord ou pas d'accord. C'est un lieu important pour l'organisation syndicale que je représente de pouvoir aussi porter cela au CoRE à ce niveau-ci. Sur les CLPE, je veux bien entendre qu'il faut s'adapter aux besoins du marché et aux besoins des entreprises. Nous sommes d'accord sur le fait que nous n'allons pas former les jeunes à des choses qui ne débouchent sur rien. Néanmoins, n'oublions pas deux choses importantes. Le marché du travail évolue à longueur de temps et nous avons des jeunes qui, eux, ne choisissent pas nécessairement en fonction des besoins du marché, mais en fonction de ce qu'ils ont envie de faire.

Quand on a un diplôme, même si c'est un baccalauréat professionnel qui n'insère pas directement, même si c'est un BTS qui n'insère pas directement ou un autre diplôme de niveau supérieur, ce sont des jeunes qui sont formés et qui iront travailler à un moment ou à un autre dans les entreprises. Dans notre région, nous avons un énorme souci de jeunes qui ne vont pas jusqu'à un diplôme. Adapter uniquement aux besoins du marché, surtout locaux, c'est aussi problématique. Par exemple, si l'on parle de la filière nucléaire, puisqu'on commence à en parler à nouveau énormément, ce ne sera pas que le Dunkerquois qui va être en capacité d'amener les besoins. Il faut pouvoir aussi drainer sur toute la région.

Au niveau de la FSU, nous sommes toujours sur une carte des formations la plus large possible qui permette à chaque jeune, quel que soit l'endroit où il se trouve, de pouvoir faire ce qu'il veut. Pour rappel, ceux qui ne font pas ce qu'ils veulent, ce sont toujours les décrocheurs, ce sont toujours les jeunes des milieux défavorisés qui n'ont pas les moyens pour payer en fonction de ce qu'ils souhaitent faire. Il est nécessaire de mettre en place un certain nombre de formations au plus proche, qui ne sont pas nécessairement totalement en adéquation avec le besoin du marché. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut entendre. On parle des filières tertiaires. Pour être très clair, les filières tertiaires, commerce, attirent énormément de jeunes filles, même s'il n'y a pas nécessairement les besoins proches. Est-ce qu'il vaut mieux avoir une jeune fille ou une femme formée à un baccalauréat ou à un bac +2 que d'avoir une jeune fille qui a décroché en troisième ? Je vous pose une question.

Philippe BEAUCHAMPS

Permettez-moi de vous dire que c'est une très bonne question. Elle devra être prise en compte dans nos discussions sur la carte 2026-2027. Pour moi, c'est une question essentielle.

Christophe COURQUIN

Merci beaucoup, Monsieur BEAUCHAMPS. Nous sommes raccord. Merci beaucoup, Monsieur DROLEZ. Maintenant, il faudra l'écrire pour qu'on nous invite. Dans la continuité du parcours du collège patronal, pourquoi voulons-nous être présents ? C'est parce qu'il y a plus de 2 millions de salariés. Concernant les transformations, les partenaires sociaux ont un outil qui s'appelle Transitions Pro Hauts-de-France. On nous a challengés pendant quatre ans sur les sujets comme l'intelligence artificielle. Comment accompagner dans le cadre de la formation continue ? Comment accompagner les entreprises ? Nous savons le faire. On nous a

challengés sur les seniors. Nous avons répondu au travers du dialogue social et cela fonctionne. Cela fonctionne sur ces deux dispositifs parce que nous avons été accompagnés par l'État. Merci, la DREETS. Nous attendons l'accompagnement de la Région. Je sais que vos équipes sont avec nous. Ils sont en train de finaliser cette approche.

Demain, il y a la décarbonation et il y a un projet que nous avons écrit et dont nous vous avons déjà associé, qui s'appelle Decarbon Pro. Il est repris et mis en avant par le Shift Project. Cela prouve qu'ensemble, nous pouvons réussir. Notre présence n'est pas uniquement pour venir parler. Elle est pour éviter à des salariés et des entreprises de fermer. Elle est pour éviter qu'un salarié de plus de 50 ans se retrouve à France Travail. Je n'ai rien contre France Travail. En plus, ils font un super travail avec le peu de moyens qu'ils ont, mais l'avenir d'un salarié sur son territoire est d'avoir le droit de préserver son emploi, de se reconvertir et de préserver son entreprise dans le territoire. Par exemple, nous l'avons fait avec TRB. Je suis allé dans cette entreprise en étant invité sous une autre casquette. Les salariés et les employeurs ont dit : « Merci aux partenaires sociaux et merci à l'Etat pour l'accompagnement pour éviter de fermer deux lignes de fabrication ». Nous devons le faire, nous devons continuer et c'est pour cela que nous allons être présents dans les comités locaux. Ce n'est pas pour venir faire la chansonnette, ce n'est pas pour venir vous embêter, c'est réellement pour vous proposer des solutions. Au travers de nos travaux paritaires qui ont été faits, je pense que nous savons le faire. Nous vous tendons la main encore une fois.

Bruno DROLEZ

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Très bien.

Évaluation du PRIC

Philippe BEAUCHAMPS

Nous avons deux autres points à l'ordre du jour, donc l'un que je devais vous présenter. C'était l'évaluation du plan régional d'investissement dans les compétences des Hauts-de-France, pas celui que nous venons de démarrer, mais celui qui avait été sur la période précédente. Je vous propose de le reporter pour deux raisons. La première et la moins importante, c'est que nous n'avons plus le temps. La plus importante, c'est que nous ne vous avons pas envoyé tous les documents. Nous allons vous les envoyer. C'est pour une raison très simple, qui est le respect de nos élus en région, fussent-ils de la majorité ou de notre opposition. Nous avons présenté ce rapport hier en commission 9 sur les audits de nos politiques. Nous le mettons à l'ordre du jour du prochain plénier. C'est un rapport intéressant qui est fait aussi par un cabinet extérieur. Vous aurez l'occasion d'y travailler et de faire les éventuelles remarques, même si nous avons un peu anticipé ces éventuelles remarques dans le cadre des nouveaux marchés sur le plan régional de formation et dans le PRIC que nous sommes en train de valider définitivement. Si vous en êtes d'accord, nous le reportons à la prochaine réunion.

Bruno DROLEZ

Merci beaucoup, Philippe. Je pense qu'on peut être d'accord avec ta proposition.

Rapport régional CEP

Bruno DROLEZ

Nous avons un dernier point qui était la présentation du rapport régional sur le suivi du Conseil en Evolution Professionnelle. Il est prévu pour une durée de 10 minutes. Est-ce que vous pensez que nous pouvons tenir la présentation ou est-ce que nous la reportons ? Si nous prenons quelques minutes pour le présenter, nous pouvons. Sinon, je vous propose de le reporter également.

Christophe COURQUIN

Monsieur DROLET, c'est un sujet important et c'est un travail de qualité. Je propose que nous le reportions.

Bruno DROLEZ

C'est pour cela que je vous propose de le faire. Dans ce cas, je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous avons reporté deux points sur quatre. Je vous remercie beaucoup pour votre participation. Je vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 11 heures 15.

Liste des membres du CoRE présents

ADJRIOU Chantal	<i>DREAL Hauts-de-France</i>
BALLAVOISNE Christophe	<i>FO UR Hauts-de-France</i>
BEAUCHAMPS Philippe	<i>Co-président du CoRE Hauts-de-France au titre du Conseil régional</i>
BONTINCK Yves-Michel	<i>Vice-président du CoRE Hauts-de-France au titre des organisations syndicales de salariés</i>
BOUBERT-DEVOS Muriel	<i>CHEOPS Hauts-de-France</i>
BURBIDGE Laurence	<i>Transitions Pro Hauts-de-France</i>
CAZALET Marianne	<i>France Travail Hauts-de-France</i>
CLAVERIE Anne-Sophie	<i>MEDEF Hauts-de-France</i>
COCQUEMPOT Vincent	<i>Groupement d'établissements d'enseignement supérieur des départements du Nord et du Pas-de-Calais</i>
COULON Eric	<i>CFTC UR Hauts-de-France</i>
COURQUIN Christophe	<i>CFDT URI Hauts-de-France</i>
DANEL Frédéric	<i>Directeur régional de France Travail Hauts-de-France</i>
DECAGNY Arnaud	<i>Vice-Président en charge de la politique de la ville, du logement, de la rénovation urbaine et de l'apprentissage au Conseil régional Hauts-de-France</i>
DERNONCOURT Didier	<i>CFE-CGC UR Hauts-de-France</i>
DESMET Bjorn	<i>Directeur régional de la DRAAF Hauts-de-France</i>
DEZOTEUX Alban	<i>FNADIR Hauts-de-France</i>
DJEDDOU Daniel	<i>UDES Hauts-de-France</i>
DROLEZ Bruno	<i>Co-président du CoRE Hauts-de-France au titre de l'Etat</i>
DUCIEL Alain	<i>U2P Hauts-de-France</i>
DUCLOY Michèle	<i>Conseillère régionale au Conseil régional Hauts-de-France</i>
EVARD Mickaël	<i>APEC Hauts-de-France</i>
EVARD Sabine	<i>Groupement d'établissements d'enseignement supérieur des départements de l'Aisne, de l'Oise ou de la Somme</i>
FERFOURI FERDJOUKH Mohamed	<i>DRDFE Hauts-de-France</i>
GUINNEPAIN Thibault	<i>Secrétaire général adjoint de région académique Hauts-de-France</i>
LEBLANC Valérie	<i>UNSA Hauts-de-France</i>
LECLERCQ Philippe	<i>U2P Hauts-de-France</i>

LEMBRE Christophe	<i>FSU Hauts-de-France</i>
LORIC Jean-Christophe	Conseiller régional au Conseil régional Hauts-de-France
MUCHEMBLED Yves	<i>C2RP</i>
PAPON Thomas	Chambre d'agriculture Hauts-de-France FRSEA Hauts-de-France
POUCHAIN Sylvie	<i>CMA Hauts-de-France</i>
PRINCE Frédéric	DRAAF Hauts-de-France
QUESNEL Claire	<i>Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité à la DRDFE Hauts-de-France</i>
QUETU Thierry	<i>FSU Hauts-de-France</i>
RIGAUD Laurent	<i>Vice-Président en charge de l'éducation et des lycées au Conseil régional Hauts-de-France</i>
ROUCHET Margaux	Conseillère régionale au Conseil régional Hauts-de-France
SIX Valérie	Conseillère régionale au Conseil régional Hauts-de-France
TEIRLYNCK Hervé	<i>Région académique Hauts-de-France</i>
TEZENAS DU MONTCEL Matthieu	<i>Vice-président du CoRE Hauts-de-France au titre des organisations professionnelles d'employeurs</i>
THOILLIEZ Eric	<i>CPME Hauts-de-France</i>
VERBEKE Pascal	<i>Vice-président du Conseil départemental en charge de l'action sociale et de l'insertion</i>